RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer en charge des relations internationales sur le climat

Arrêté du 29 AOUT 2016

portant désignation du site Natura 2000

Cours inférieur de l'Hérault

(zone spéciale de conservation)

NOR : DEVL1610675A

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision d'exécution (UE) 2015/2373 de la Commission du 26 novembre 2015 arrêtant une neuvième actualisation de la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique méditerranéenne ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête :

Article 1er

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 Cours inférieur de l'Hérault » (zone spéciale de conservation) FR9101486 l'espace délimité sur la carte d'assemblage au 1/100 000 et les trois cartes au 1/25 000 ci-jointes, qui s'étend dans le département de l'Hérault sur une partie du territoire des communes suivantes : Agde, Bessan, Florensac, Saint-Thibéry.

Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site Natura 2000 Cours inférieur de l'Hérault figure en annexe au présent arrêté.

Article 3

Les cartes visées à l'article 1er ainsi que la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages visée à l'article 2 peuvent être consultées à la préfecture de l'Hérault, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat.

Article 4

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 29 AOUT 2016

Pour la ministre et par délégation ;
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,

Pour la ministre et par délégation
Le directeur de l' eau et de la biodiversité

F. MITTEAULT François MITTEAULT

Annexe

à l'arrêté de désignation du site Natura 2000
FR 9101486 Cours inférieur de l'Hérault
(zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation du site

Liste des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

Amphibiens

Aucune espèce mentionnée

Invertébrés

1036	Cordulie splendide	*Macromia splendens*
1041	Cordulie à corps fin	*Oxygastra curtisii*
1044	Agrion de Mercure	*Coenagrion mercuriale*
1046	Gomphe de Graslin	*Gomphus graslinii*

Mammifères

Aucune espèce mentionnée

Plantes

Aucune espèce mentionnée

Poissons

1103	Alose feinte	*Alosa fallax*
6150	Toxostome	*Parachondrostoma toxostoma*

Reptiles

Aucune espèce mentionnée

Fait le 29 AOUT 2016

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,

Pour la ministre et par délégation
Le directeur de l' eau et de la biodiversité

F. MITTEAULT François MITTEAULT

Site Natura 2000 "COURS INFERIEUR DE L'HERAULT"
Zone spéciale de conservation "FR9101486"
(Département(s) : "Hérault")

Pour la ministre et par délégation
Le directeur de l'eau et de la biodiversité

29 AOUT 2016

Carte d'assemblage au 1/ 100 000 et 3 cartes au 1/25 000 annexées à l'arrêté de désignation du site Natura 2000 signées le :

François MITTEAULT

Echelle : 1/100 000 au format A3 paysage
Fond IGN ® Scan 100
Données DREAL LRMP
Date : Juillet 2016

Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

0 1 2 3 4 km

Site Natura 2000 "COURS INFERIEUR DE L'HERAULT"
Zone spéciale de conservation "FR9101486"
(Département(s) : "Hérault")

Carte 1/3 au 1/25 000

29 AOUT 2016

Echelle : 1/25 000 au format A3 paysage
Fond IGN ® Scan 25
Données DREAL LRMP
Date : Juillet 2016

Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

0 0.5 1 1.5 2 km

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Site Natura 2000 "COURS INFERIEUR DE L'HERAULT"
Zone spéciale de conservation "FR9101486"
(Département(s) : "Hérault")

Carte 2/3 au 1/25 000

29 AOUT 2016

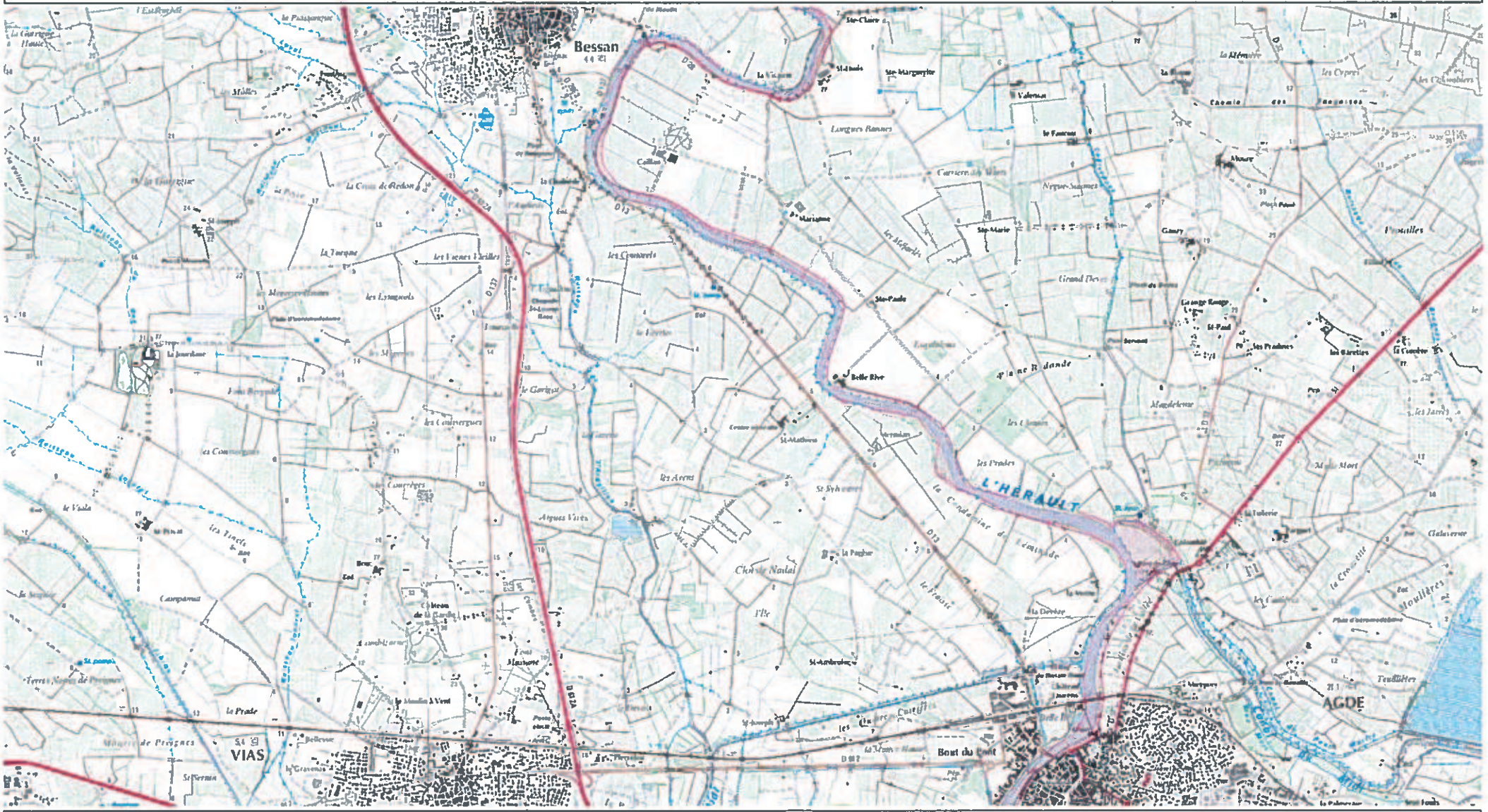

Echelle : 1/25 000 au format A3 paysage
Fond IGN ® Scan 25
Donnees DREAL LRMP
Date : Juillet 2016

Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

0 0.5 1 1.5 2 km

Site Natura 2000 "COURS INFERIEUR DE L'HERAULT"
Zone spéciale de conservation "FR9101486"
(Département(s) : "Hérault")

Carte 3/3 au 1/25 000

29 AOUT 2016

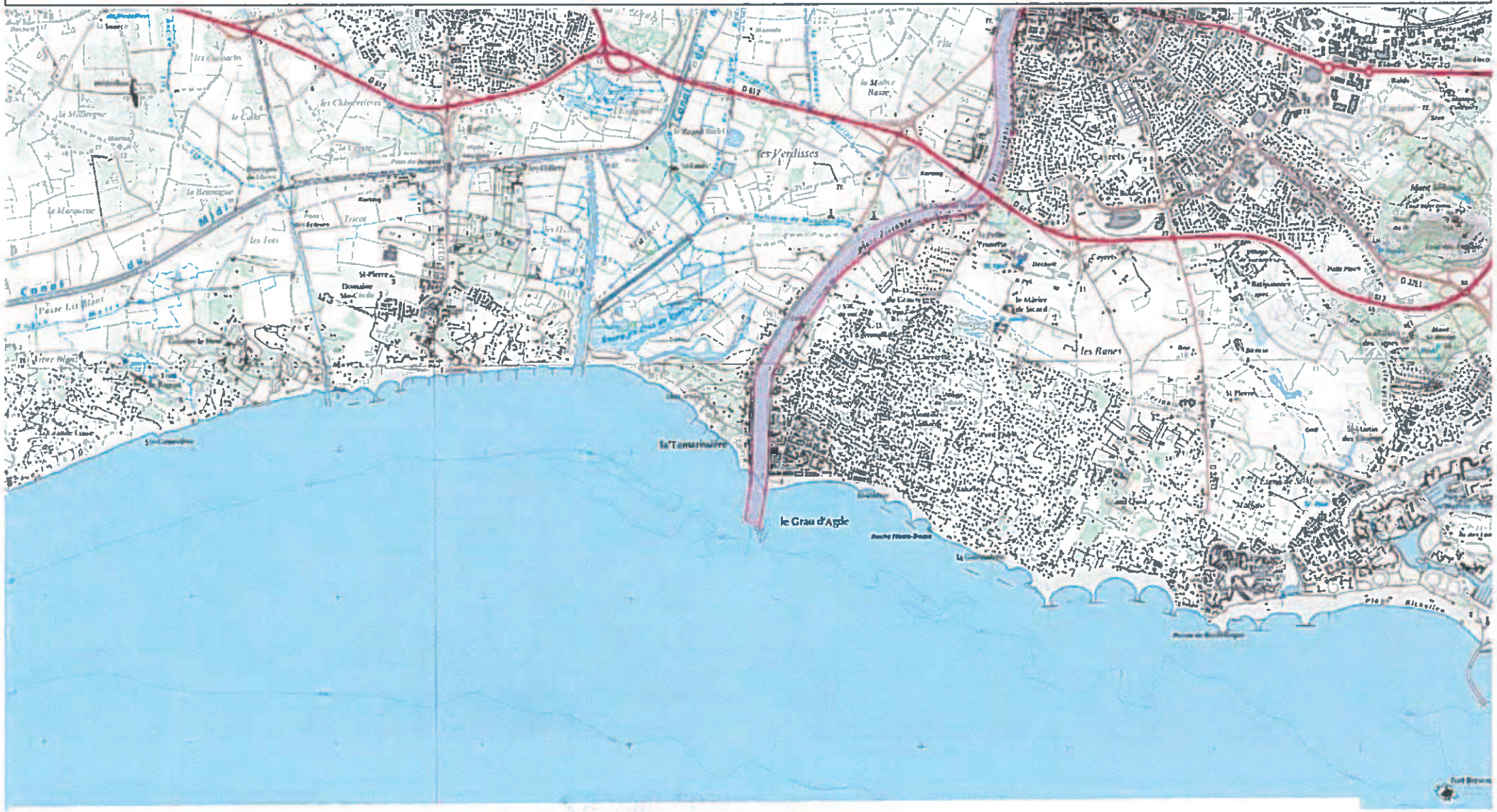

Echelle : 1/25 000 au format A3 paysage
Fond IGN ® Scan 25
Données DREAL LRMP
Date : Juillet 2016

Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

0 0.5 1 1.5 2 km